

Le 19 mars 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Stratégie nationale d'accélération Maladies Infectieuses Emergentes – Menaces Nucléaires Radiologiques Biologiques et Chimiques

Lancement d'une consultation publique et d'un appel à manifestation d'intérêt

Apparue il y a plus d'un an et rapidement propagée à l'échelle de la planète, la pandémie de la COVID-19, la plus grave de notre histoire récente, a été provoquée par un coronavirus émergent transmis à l'humain depuis l'animal.

Dès le début, la recherche scientifique s'est fortement mobilisée, tant au niveau national qu'international, pour accélérer les connaissances sur ce virus et la maladie, et proposer des solutions pour la prévenir et la guérir.

Cette pandémie de la COVID-19 illustre les impacts économiques et sociaux majeurs que peuvent avoir les émergences de nouveaux pathogènes au-delà même de la question sanitaire.

Dans le cadre du plan « France Relance » et du Programme d'investissements d'avenir et afin de préparer la France à faire face aux risques susceptibles de provoquer une nouvelle crise sanitaire majeure et d'en limiter les impacts voire de la prévenir, le gouvernement lance une stratégie nationale d'accélération « Maladies Infectieuses émergentes (MIE) et Menaces Nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (MN) ».

La stratégie d'accélération MIE-MN a pour vocation de permettre à l'Etat de comprendre, de prévenir et de contrôler les phénomènes d'émergence ou de réémergence de maladies infectieuses mais également de lutter contre les menaces nucléaire, radiologique ou chimique susceptibles de provoquer des crises sanitaires en incluant dans cette stratégie le champ des scénarii d'exposition intentionnelle ou accidentelle aux agents des menaces biologiques, chimiques, nucléaires ou radiologiques

Dans son volet MIE, la stratégie d'accélération intégrera l'approche dite *One Health*, « une seule santé », c'est-à-dire la prise en compte des liens entre les santés humaine et animale et les écosystèmes. En effet, l'émergence ou la réémergence d'une maladie infectieuse est liée à des interactions complexes entre agents infectieux, leurs hôtes et les

environnements dans lesquels ils évoluent et dont les équilibres ont été modifiés sous des pressions diverses permettant le franchissement réussi de la barrière d'espèces.

Cette stratégie s'inscrit dans le long terme : elle alliera mobilisation et coordination scientifique, technique, organisationnelle et industrielle et permettra de construire dans la durée des capacités souveraines, en articulation forte avec l'Union Européenne et nos partenaires internationaux.

L'objectif est de mettre en place une coopération forte entre tous les acteurs des domaines à travers 5 volets :

- **Un volet de recherche** qui abordera les mécanismes d'émergence, la compréhension des MIE, la conception et l'évaluation de contre-mesures innovantes pour la prévention et la prise en charge des maladies en s'appuyant sur des approches scientifiques multidisciplinaires ;
- **Un volet innovation**, en forte articulation avec le volet recherche, qui comprendra des actions de maturation, de transfert technologique, de recherche partenariale tout en favorisant la création d'entreprises, pour promouvoir le développement des contre-mesures ;
- **Un volet de développement des capacités de production des contre-mesures**, permettant de sécuriser sur le territoire national les filières d'intérêt, en coordination avec les initiatives menées à l'échelle européenne ;
- **Un volet organisationnel de prévention et de gestion de crise**, articulé avec les initiatives internationales ;
- **Un volet de formation** favorisant la multidisciplinarité afin de disposer de nouvelles compétences décloisonnées et transversales nécessaires à l'effort de recherche et d'innovation.

Le lancement de la stratégie d'accélération se concrétise par l'ouverture d'une consultation publique et d'un appel à manifestation d'intérêt

Cette consultation publique du 19 mars au 19 avril 2021 offre l'opportunité à toutes les composantes de l'écosystème de se prononcer sur le contenu de la stratégie et ses priorités ainsi que de formuler ses attentes. Ces retours pourront participer de la conception d'appels à projets à venir.

Accéder à la [consultation publique](#)

Dans le même temps au vu de l'attention portée par l'Etat à la question, un **appel à manifestation d'intérêt** est lancé par BPI France à destination des porteurs de potentiels projets partenariaux. Les projets déposés à l'AMI contribueront à affiner l'état des lieux industriel et technologique sur le marché visé par la stratégie d'accélération, pour adapter les objectifs de la stratégie et les appels à projets (AAP) qui seront proposés.

Consulter l'[Appel à manifestation d'intérêt](#)

CONTACT PRESSE

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Pôle presse

01 55 55 82 00

presse-mesri@recherche.gouv.fr